

inférieur à \$3,000 avant toute exemption et toute déduction, ont payé de l'impôt sur le revenu. 1969: Renseignements non disponibles.

LE PLAN D'ACTION SOCIALE DU CTC

Question n° 1895—M. Yewchuk:

1. Le CTC a-t-il fait des démarches auprès du gouvernement fédéral au sujet du plan d'action sociale qu'il vient d'annoncer lors de son congrès national?

2. Dans l'affirmative, le gouvernement serait-il disposé à travailler, de concert avec le CTC, à l'organisation de certains Canadiens défavorisés?

L'hon. Bryce Mackasey (ministre du Travail): 1. Non.

2. Nous ne pourrions répondre à cette question que si de telles démarches sont faites.

L'AIDE À LA FORMATION UNIVERSITAIRE DES ENFANTS DES CULTIVATEURS DES PRAIRIES

Question n° 1896—M. Yewchuk:

Le gouvernement songe-t-il à accorder une aide financière spéciale aux enfants de cultivateurs des Prairies éprouvant actuellement des difficultés économiques, afin de leur permettre d'aller à l'université lors de la prochaine année universitaire?

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): La loi canadienne sur les prêts aux étudiants prévoit l'octroi d'une aide à tous les étudiants à plein temps qui pourront apporter la preuve de leurs besoins financiers.

Dans les critères utilisés pour déterminer le montant du prêt à accorder figure le revenu des parents qui ont l'étudiant à leur charge. De ce fait, il sera tenu compte dans le montant de l'aide qui sera octroyée à l'étudiant de tous changements intervenant dans les revenus de sa famille.

Dans les trois provinces des Prairies, le montant des prêts accordés depuis le début de la présente année de prêt dans le cadre de ce programme est supérieur à celui des prêts octroyés au cours de toute la dernière année de prêt (1^{er} juillet au 30 juin) comme le montre le tableau suivant:

	1968-69 (année complète)	1969-70 (10 mois au 30 avril)
Alberta	\$8,340,345	\$10,744,249
Sask.	\$6,564,848	\$ 8,421,671
Man.	\$3,448,789	\$ 4,326,396

LES NÉGOCIATIONS AVEC LA RÉPUBLIQUE DE CHINE—LES FRAIS DE DÉPLACEMENT

Question n° 1911—M. Coates:

1. Quels ont été, pour le gouvernement fédéral, les frais de transport des représentants du gouvernement qui ont pris part aux négociations actuelles entre le Canada et la République populaire de Chine à Stockholm?

2. Quelles personnes ont été tenues de se rendre par avion à Stockholm pour ces négociations, de quel endroit se sont-elles envolées, à combien de reprises et, dans chaque cas, ont-elles voyagé en

classe économique, en première classe ou en avion de l'État, soit pour la totalité, soit pour une partie du trajet?

3. Ces frais de transport étaient-ils compris dans les \$7,402 qui, d'après le gouvernement, représentaient l'aide supplémentaire fournie à l'ambassade de Stockholm au sujet des négociations et, s'ils n'ont pas été compris à titre de frais supplémentaires, pour quelles raisons?

M. Jean-Pierre Goyer (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): 1. \$3,325 (approximatif).

2. a) John M. Fraser; b) Ottawa; c) Cinq; d) En classe économique sur vol commercial pour tous ces voyages.

LA FRÉQUENTATION CROISSANTE DES PARCS NATIONAUX

Question n° 1922—M. Noble:

1. Le gouvernement compte-t-il agrandir les installations d'hébergement pour répondre aux besoins du nombre croissant de visiteurs dans les parcs nationaux, en faisant l'acquisition d'endroits appropriés actuellement disponibles?

2. Lors de l'étude des endroits supplémentaires pour les parcs nationaux, le gouvernement songera-t-il sérieusement à acheter l'endroit qui est maintenant disponible par suite de la fermeture du champ de tir des blindés à Meaford?

M. Russell Honey (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): 1. Oui.

2. Lorsque le ministère de la Défense nationale déclare qu'un terrain est excédentaire, l'emploi que pourraient en faire d'autres organismes gouvernementaux est étudiée, La possibilité de transformer en parc le champ de tir des blindés de Meaford sera examinée avec soin.

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

MAIN-D'ŒUVRE ET IMMIGRATION—LES SERVICES D'EXPERTS-CONSEILS

Question n° 987—M. Noble:

1. Quel est le nombre d'experts-conseils non associés à la Fonction publique du Canada et dont les services ont été retenus par le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration depuis son établissement?

2. a) Quels sont les noms des firmes ou des personnes dont les services ont été retenus, b) dans chaque cas, pour quelle raison ces services ont-ils été retenus, c) combien ont coûté les services de chaque firme, d) à combien se sont élevés les honoraires et les dépenses lorsqu'il s'est agi d'une ou de plusieurs personnes?

(Le document est déposé.)

MAIN-D'ŒUVRE ET IMMIGRATION—SERVICES D'EXPERTS-CONSEILS

Question n° 1042—M. Coates:

1. De combien d'experts-conseils qui ne font pas partie de la Fonction publique du Canada le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration a-t-il retenu les services au cours de la présente législature?